

EPE / SPA

NIF : 000216001808337

SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONAL N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA - ALGER

**DIRECTION GENERALE  
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE  
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES  
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE  
N°19/AT/DG/DAMP/DAM/2022**

Un avis de consultation nationale est lancé pour :

**LA PRESELECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU PROFIT DU COMITE DE PARTICIPATION D'ALGERIE TELECOM.**

**Condition de participation :**

La participation à cette consultation s'adresse uniquement aux experts comptables et/ou commissaires aux comptes qui remplissent les deux conditions suivantes :

- 1- **Avoir contrôlé une/plusieurs entreprises dont leurs chiffres d'affaires dépassent 20 000 000 000 DA (justifié par un bilan et un compte de résultat cosignés par l'entreprise auditée et le commissaire aux comptes postulant).**
- 2- **Avoir contrôlé une/plusieurs entreprises possédant plusieurs centres comptables (justifié par une attestation signée par la société auditée).**

Les soumissionnaires doivent accompagner leurs offres par les documents probants justifiant leur qualité, à savoir :

- 1/ le bilan et un compte de résultat cosignés par l'entreprise et le commissaire aux comptes postulant.
- 2/ une attestation signée par la société auditée.

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

**ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE  
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE  
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES  
DEPARTEMENT PREPARATION DES CONTRATS ET COMMANDES  
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « D »  
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER.**

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de deux mille dinars (2.000,00 DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°001006480300000001/42.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

**Les offres doivent être composées :**

- 1- **D'un dossier administratif :** Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique :** Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».
- 3- **D'une offre financière :** Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».



Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE**  
**N°19/AT/DG/DAMP/DAM/2022**  
**LA PRESELECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU PROFIT DU COMITE DE**  
**PARTICIPATION D'ALGERIE TELECOM**  
**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

La durée accordée pour la préparation des offres est de **Quinze (15) Jours** à partir du **20/04/2022**.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres le **04/05/2022 de 08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

